

CDVM

مجلس القيم المنقولة

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUILS DE PARTICIPATION
FS/EM/03/2012**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), a déclaré le 04 janvier 2012, avoir acquis sur le marché de blocs, le 30 décembre 2011, 651 524 actions Sofac, au cours unitaire de 350 dh, franchissant à la hausse les seuils de participation de 5%, 10%, 20% et 33,33 %, dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, le CIH détient 654 662 actions Sofac, soit 46,21% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, le CIH envisage de :

- poursuivre les achats sur la valeur Sofac dans le cadre d'une OPA,
- siéger au conseil d'administration de Sofac
- acquérir le contrôle de Sofac
- demander la radiation de Sofac

Le CIH agit de concert avec Barid Al Maghrib qui détient 39,29% du capital de Sofac.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières